

Arrêté portant validation des candidatures

Élections partielles de la catégorie 5° du conseil d'administration de l'Université de Lyon

Scrutin du 9 avril 2019

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2015-127 du 5 février 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « Université de Lyon », modifié ;

Vu la délibération n°66/CA/2016 datée du 13 décembre 2016, portant approbation par le conseil d'administration de l'Université de Lyon du règlement intérieur modifié ;

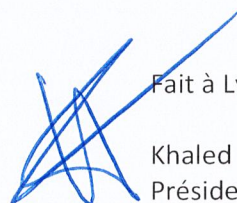
Vu l'arrêté du 8 mars 2019 relatif aux élections partielles de la catégorie 5° du conseil d'administration de l'Université de Lyon ;

Vu l'avis favorable du comité électoral consultatif rendu le 27 mars 2019,

Le Président de l'Université de Lyon valide la liste de candidats suivante :

« **UNE UNIVERSITÉ AVEC DES BIATSS FORTS** », dûment enregistrée le 25 mars 2019 à 11h50 :

Candidats	Établissements
M. Ruben VERA	Université Claude Bernard Lyon 1
Mme Stéphanie REYNAUD	Université Jean Monnet Saint-Etienne
M. Yann BERGHEAUD	Université Jean Moulin – Lyon 3



Fait à Lyon, le 27 mars 2019

Khaled Bouabdallah
Président